

3.—Dépenses et revenus des services de radio, Ministère des Transports, années fiscales 1938-41—fin

Item	1938	1939	1940	1941
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Droits du trafic commercial.....	63,784	60,089	59,433	47,246
Droits de licence des postes récepteurs ¹	2,019,361	2,798,166	3,037,168	3,279,126
Droits de licence des stations d'irradiation ¹	3,905	4,300	30,700	28,200
Autres droits de licence.....	17,848	20,135	24,074	12,339
Amendes et confiscations.....	6,257	12,205	6,894	10,557
Droits d'examen.....	715	1,211	1,289	1,283
Publications.....	609	861	636	567
Location de domicile (opérateurs de radio).....	Nil	Nil	17,313	21,849
Totaux, revenus	2,112,479	2,896,967	3,177,507	3,401,167

¹ La loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936 (c. 24) stipule ce qui suit:—

"14. (1) Le Ministre des Finances doit au besoin verser à la Banque du Canada ou à une banque à charte qu'il désigne, au crédit de la Société:—

(a) les deniers provenant des droits de licence pour les postes récepteurs et les stations d'irradiation privées, après avoir déduit, des recettes brutes, les frais de perception et d'administration, lesdits frais étant déterminés au besoin par le Ministre.

Il y a deux genres de permis de postes récepteurs privés, dont l'un pour les appareils à piles (\$2.00 par année) et l'autre pour les appareils électriques (\$2.50 par année). Des permis gratuits sont émis pour les postes à cristal et aux aveugles, aux écoles, aux hôpitaux et aux institutions de charité, ainsi que pour les postes installés dans les casernes, les mess des officiers, les cantines ou salles de récréation pour l'amusement gratuit des membres des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté en service actif.

Il n'existe pas de chiffres exacts par province sur les recettes provenant des postes récepteurs privés. Ceci est dû en partie à ce que les commissions versées pour l'émission des permis varient selon la classification de l'émetteur, c'est-à-dire les bureaux de poste, les marchands d'appareils récepteurs, les vendeurs ambulants, etc. En conséquence, le tableau 4 donne le revenu total provenant de la vente des permis de postes récepteurs privés, réparti entre les provinces selon le nombre de permis émis par chacune.

4.—Recettes provenant de la vente de permis de postes récepteurs privés au Canada, par province, années fiscales 1935-41

NOTA.—Ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Province	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	3,559	3,951	6,006	7,682	11,929	12,075	13,335
Nouvelle-Ecosse.....	53,050	58,386	74,917	79,277	118,214	125,763	140,346
Nouveau-Brunswick.....	36,955	40,895	49,873	54,819	80,265	85,364	94,016
Québec.....	373,496	405,715	439,392	491,630	677,657	735,521	797,892
Ontario.....	626,581	625,962	776,151	815,937	1,140,095	1,194,050	1,281,236
Manitoba.....	96,858	104,284	127,846	133,771	181,586	197,311	207,268
Saskatchewan.....	76,079	89,778	124,793	114,624	145,701	203,757	224,924
Alberta.....	89,866	101,232	132,598	138,793	202,338	222,695	231,729
Colombie Britannique.....	129,489	146,775	168,320	183,459	243,127	259,749	287,249
Yukon et Ter. du N.-Ouest.....	641	681	560	706	909	783	1,131